Procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 13 février 2024

Le Conseil municipal s'est réuni mardi 13 février 2024, à 20 heures sous la présidence de Jean-Claude DARLET, maire.

Présents : M. Jean-Claude DARLET, Mme Céline LANTHEAUME, M. Fabrice PRUNELLE, M. Laurent RICHARD, Mme Ana ANES GOMES FERNANDES, Mme Valérie BELLIER, Mme Isabelle FREIXAS, M. Jérôme BATAILLER, M. Cédrick GARDON, Mme Annie GUEFFIER, M. Etienne PETITJEAN, M. Jean-Pierre ROSE.
Absent : M. Frédéric JACQUET, M. Bertrand REY, Mme Emilie THOBIE.
Secrétaire : Mme Céline LANTHEAUME.

L'ordre du jour était le suivant :

1) Délibération : dénomination d'une nouvelle voie publique
2) Délibération : subvention médiathèque
3) Délibération : amende dépôt sauvage point de collecte
4) Délibération : bascule Green Alp à TE38 pour exploitation et maintenance d'éclairage public à partir de 01 2025
5) Délibération : dépenses d'investissements avant le vote du budget
6) Délibération : admission en non-valeurs
7) Délibération : acquisition parcelle WD 30 (abord du château)
8) Mise en place un groupe de travail pour les possibilités de réaménagement de la chapelle
9) Mise en place groupe de travail nouveau site internet
10) Point PLUI
11) Point voirie et travaux
12) Point travaux église
13) Point Frelon asiatique
14) Questions diverses

Le compte rendu de la séance du 13 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité.

Le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour de cette séance et qui concerne le SIRCO.

1) Dénomination d'une nouvelle voie communale

Le Maire indique à l'ensemble des membres du conseil présent qu'il est nécessaire de nommer une nouvelle voie communale à la suite de la construction de deux nouvelles maisons au niveau du quartier des Jarlands.
Le Maire évoque la proposition d'un des nouveaux propriétaire « chemin des colibris ». Face à cette proposition les membres du conseil souhaiteraient garder une cohérence avec les autres voies communales.
Il est proposé « traversée des Jarlands », « traversée des troglodytes », « traversée des nèfles ».
Laurent RICHARD donne une précision concernant les noms des voies, étant référent sécurité de la commune, il lui a été rappelé par les pompiers qu'il était nécessaire de faire attention aux homonymes. Il préconise donc d'éviter de choisir « traversée des Jarlands ».
Après discussion, le Maire propose « traversée des barmes » en rappel à l'histoire des petites grottes qui se trouvent, dans le quartier des deux nouvelles constructions.

A l'unanimité, les membres du conseil votent pour « traversée des barmes ».

2) Subvention médiathèque

Monsieur le Maire ainsi que Céline LANTHEAUME rappellent au conseil municipal que la commune participe financièrement chaque année au budget de fonctionnement de la Médiathèque intercommunale de Saint-Antoine l'Abbaye tout comme la commune de Montagne.

Pour l'année 2023, il a été versé 12 249€.

Céline LANTHEAUME dresse un bilan de la Médiathèque pour l'année 2023, qui a été mouvementé. Celle-ci est présente à l'ensemble des réunions de coordination qu'il y a entre les trois communes.
Plusieurs difficultés ont été pointées du doigt sur l'année 2023, dont la principale relève du volet RH. Des arrêts maladie se sont cumulés pour les deux agents de la médiathèque Darodes, suite apparemment à des problèmes relationnels. Cela a engendré des fermetures régulières de la médiathèque et la non-intervention des agents au sein des écoles du RPI. Ces problèmes relationnels entre les agents sont présents depuis plusieurs années.
La commune de Saint-Bonnet-de-Chavagne a souhaité l'année dernière réduire le budget d'achat de nouveaux livres de 500€, ce qui a créé des tensions avec les agents. La commune de Saint-Antoine l'Abbaye a compensé cette baisse de participation.

Monsieur le Maire précise que la Médiathèque fait partie du réseau Pass'thèque qui permet d'avoir une banque de livre bien plus important.
Il est proposé de maintenir le même montant de participation que l'année précédente en espérant que la situation se rétablisse.
Une première approche a été faite, par la commune de Saint-Antoine l'Abbaye auprès de la SMVIC afin de voir la possibilité que la Médiathèque soit reprise en gestion par l'intercommunalité. Pour le moment un refus a été avancé mais le Maire indique qu'il essaiera de remettre le dossier en avant auprès de la SMVIC avec d'autres arguments.

Il a été voté à l'unanimité de maintenir le montant de participation à 12 249€ comme l'année antérieure.

3) Dépôts sauvages d'ordures

Le Maire retire cette délibération du vote à ce conseil.
Les éléments ne sont pas suffisants pour pouvoir la présenter à ce conseil.
Elle sera représentée une prochaine fois

4) Exploitation et maintenance d'éclairage public à TE38

TE38 a fait une présentation en mairie le 30 janvier 2024, de leurs compétences dans le domaine de la gestion d'exploitation et de maintenance de l'éclairage public.
Il a été mis en avant la possibilité de répertorier les réseaux électriques et autres sur une carte interactive avec la possibilité de faire des demandes d'intervention en ligne en cas de problème.

Il a aussi été expliqué qu'en signant la convention d'exploitation et de maintenance avec TE38, en cas de volonté de la commune de renouveler son parc d'éclairage public TE38 prend en charge 50% des dépenses. Il accompagne aussi la commune dans le choix des modèles d'éclairages les plus pertinents en fonction des emplacements et la création ou non d'un nouveau réseau d'éclairage public.

L'année antérieure une convention a été signée avec Green Alp, elle a été reconduite tacitement cette année.

Le Maire propose à l'ensemble des membres présents de transfert la compétence d'exploitation et de maintenance d'éclairage public à TE38 à partir du 01 janvier 2025.
Il a été voté à l'unanimité de faire cette bascule au 01 janvier 2025 et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce sujet.

5) SIRCO, participation financière

Point rajouté en début de séance.

Céline LANTHEAUME expose au conseil une étude d'opportunité qui va être lancé par le SIRCO afin de trouver des pistes d'évolution pour le SIRCO. Cette étude d'opportunité a un coût de 10 000€ pour le SIRCO et afin de la financer celui-ci demande aux communes sur son secteur d'intervention de participer financièrement. Des critères ont été déterminés afin de calcul le montant de participation, soit le nombre d'habitant et la richesse de la commune. Cela représenterait une somme entre 810 et 1038€

à verser en une seule fois. D'après les statuts du SIRCO, il est indiqué que les communes bénéficiant de ses services sont tenues de participer aux frais de fonctionnement de celui-ci.

Il a été indiqué aussi qu'une piste de réévaluation des statuts étaient en cours pour étendre l'offre de santé avec du salariat de médecin.
Il est proposé de participer à hauteur du montant exact qui sera calculé par le SIRCO pour l'étude d'opportunité.

L'ensemble des membres présents votent à l'unanimité pour participer financièrement à cette étude pour le SIRCO.

6) Dépenses d'investissement avant vote du budget

Le Maire rappelle aux membres du conseil que dans le cas où le budget n'est pas voté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est précisé que les crédits correspondants, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Cet article permet donc aux communes, sur autorisation du conseil municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Il est donc proposé de de délibérer pour autoriser le maire de à liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le budget primitif 2024 à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2025.

Il a été voté à l'unanimité d'autoriser les dépenses d'investissement à hauteur de 25%.

7) Admission en non-valeur

Le Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Marcellin a transmis pour proposition une liste détaillée de titres de recette. Cela représente une somme de 18.90€ pour trois titres de recettes.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité des membres présents décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes inscrits dans la liste fournis par le SGC.

8) Acquisition parcelle WD30, aux abords du Château de l'Arthaudière

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se porter acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée WD 30, d'une superficie de 14958m², appartenant à Madame BIANCHIN Chantal dans le cadre du projet de création d'un parking aux abords du château de l'Arthaudière.

L'acquisition se ferait pour un montant 7 479€ soit 0.50€ du m².
Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents accepte l'acquisition de la parcelle WD 30 située allée du Château.

9) Groupe de travail pour la restauration de la Chapelle

Le Maire souhaite lancer un groupe de travail afin de réfléchir au devenir de la chapelle située à l'entrée du village.
Celui-ci appelle aux volontaires et Fabrice, Etienne, Jérôme se proposent et d'autres pourront de rajouter par la suite.

Il est proposé un premier rendez-vous à la chapelle le 23 février 2024 à 11h00 avec l'entreprise Rovaltain afin de réfléchir à la possibilité de mettre en place de nouvelles vitres.

10) Groupe de travail site internet de la commune

Pour rappel le site internet de la commune est alimenté par des membres du conseil.

La SMVIC a lancé la préparation de la migration des sites communaux vers la nouvelle plateforme web intercommunale en organisant deux réunions. Céline, Valérie et Ana Cristina ont participé à celle du 31 janvier 2024.
L'idée est d'opérée la bascule sur la nouvelle plateforme en septembre 2024, avant cela il va y avoir du travail afin de déterminer ce qui doit rester sur la page de la commune et ce qui peut être supprimer, rajouter ou développer.
Sur la nouvelle plateforme se trouvera l'ensemble des informations de l'office du tourisme qui seront mises en ligne automatiquement. Il y aura aussi la possibilité pour les associations d'alimenter la page qui leur sera dédiée.

Au vue du travail à venir, il est nécessaire de créer un groupe de travail afin que plusieurs membres du conseil puissent y réfléchir.
Céline, Ana Cristina, Valérie, Fabrice, Jérôme, Annie et Emilie se proposent de former le groupe de travail.

11) Point PLUI

Le dossier PLUI avance bien.
Un premier travail a été lancé sur la commune afin de recenser les bâtiments qui auraient un intérêt de changer de destination.

Une réunion est prévue le vendredi 15 mars 2024 à 09h00 à la mairie afin de présenter une première carte d'un zonage avec les classifications. Il y aura trois visites au total afin de finaliser cette carte.

12) Point voirie et travaux

Il est mis en avant qu'il y a nécessité de reprendre certaines portions de voiries, l'intervention de l'agent communale en mettant de l'enrobé à froid sur certains secteurs afin de limiter la dégradation des voiries est une bonne chose.
Monsieur le Maire indique qu'il est tout de même nécessaire de faire intervenir un professionnel pour maintenir la voirie en bon état. Il sera nécessaire de réfléchir à la mise en place d'un nouveau Plan Triennal de voirie, dont le dossier serait à déposer à l'automne. Il faudrait prévoir avec l'entreprise BAJAT de faire un tour de la commune avec l'agent technique et un élu (si possible) pour localiser les zones où des retouches d'émulsions sont à faire.

Jean-Pierre ROSE indique qu'il serait bien de faire un tour avec l'ASA d'irrigation sur les secteurs où ils ont traversé les voiries afin de faire un point sur la remise en l'état à la suite des travaux de mise en place du réseau d'irrigation.

Fabrice PRUNELLE pointe du doigts aussi la banquette qui n'a pas été stabilisé au niveau des Vallins à la suite des travaux d'enfouissement des lignes de basse tension par deux entreprises différentes. Beaucoup de graviers ont roulé sur la route et rendent le secteur dangereux. Fabrice a pris contact avec ENEDIS afin que régler la situation le plus rapidement possible.

13) Point travaux Eglise

Des devis ont été demandés à des artisans de Montagne pour refaire différents éléments dont la porte de la sacristie. Il a été révélé à la suite de leur passage, qu'il serait nécessaire de traiter le cœur afin de limiter l'expansion des insectes qui attaquent le bois. Il est mis en évidence qu'au vue du devis il n'est pas possible de valider en intégralité celui-ci mais que l'un des chantier de restauration à mener sur l'année 2024 est celui de la porte de la sacristie.

Jean-Pierre ROSE a aussi attiré l'attention sur la nécessité de sécuriser et fermer l'accès aux tribunes. Il rappelle aussi qu'il y a nécessité à remettre au norme l'électricité de l'église qui révèle des points de non-conformité à chaque visite de la société de contrôle. Dans la continuité, maintenant que les radiants de la salle des fêtes ont été démonté, il serait envisageable d'en installer quelques-uns dans l'église afin de pouvoir la chauffer quand il y a nécessité.
Il faudrait donc faire faire des devis pour la mise aux normes et étudier les possibilités techniques d'installer les radiants.

Il y a de cela maintenant bientôt deux ans que les bois ont été enlevés des murs à l l'intérieur de l'église. Il serait bien de réfléchir à ce qui pourrait être possible de mettre afin de les protéger tout intégrant un côté esthétique à la chose. Fabrice PRUNELLE propose une solution de plaque en alu avec une impression imitation bois. Jean-Pierre ROSE indique qu'il serait peut-être bien de solliciter la commission des arts sacré afin de se faire valider le choix des matériaux à utiliser.

14) Frelon asiatique

Le GDS recherche des référents communaux afin de mettre en place une réunion de piégeage.
Myriam BERNARD de l'Abeille Dauphinoise propose d'organiser une réunion courant février début mars.

15) Questions diverses

Ana Cristina demande si les communes rurales sont dans l'obligation d'en fournir à leurs usagers.

Les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024, il va falloir préparer la répartition des membres du conseil municipal pour la tenue du bureau sur la journée.

Le prochain chantier organisé par l'AFR aura lieu sur la commune du 22 avril au 26 avril, il y aura au total 25 jeunes. Il va falloir réfléchir aux tâches qui vont pouvoir leurs être confiées. Jean-Pierre ROSE et Fabrice PRUNELLE indiquent qu'ils y auraient les bornes incendies à repeindre qui n'ont pas pu être faite l'année dernière. Il pourrait aussi être proposer le nettoyage de la chapelle.

La séance est levée à 22h56.